DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

Au coeur de l'île, rayonne!
COMMUNE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024-CM/098 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE DE PROGRAMMATION GAL'IZÉS 2023-2027

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 13 novembre 2024.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 05 novembre 2024.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 17
Absents : 12
Représentés : 02
Total des votes : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 novembre, le conseil municipal s'est réuni dans à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel - ELISABETH Marie Jeanne - GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario - HOAREAU Marie Nathalie - CHARLEMAGNE Jules Thierry – TECHER Paulin - MAZAGRAN Daniella - SINAPIN Marie Jacqueline – RAYAPIN Marie Kenny - PADRE Hermina – LUCILLY Harry - BRANCALIN Sandrine – ELISABETH Vincent - ECLAPIER Eric - SISAHAYE Teddy.

Absents : VIADERE Marie Ange - MAILLOT Yann - PAUSE Jean Claude - FOUASSIN Stéphane - GARRYER Patrick - DE LAMOTHE Jean Bernard - BOYER Laurent - TECHER Sophie - ROBERT Laurencine - FANNIO Anaïs - ELISABETH Karine - PAPAYA Mélissa.

Ont voté par procuration : FOUASSIN Stéphane (procuration donnée à PAPAYA Sidoleine - ROBERT Laurencine (procuration donnée à SINAPIN Marie Jacqueline).

Secrétaire de séance : ELISABETH Vincent.

Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint,

MAIRIE DE SALAZIE Île de la Réunion

Marcel DAMOUR

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 20.11.2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-098-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Le programme LEADER (Liaison Entre Acteurs de Développement de l'Economie Rurale) est porté par un Groupe d'Action Locale (GAL) met en œuvre une stratégie de développement local intégré, transversal et multisectoriel, adossée à un diagnostic et des enjeux auxquels le territoire ciblé doit répondre.
Pour le territoire des Hauts de l'Est, la stratégie a été co-construite, en y associant acteurs locaux et partenaires institutionnels, et élaborée conjointement par l'Association Développement Rural Réunion (AD2R) et la CIREST.

Ainsi, pour la période 2023/2027, le GAL en faveur des Hauts de l'Est, dénommé « GAL'IZÉS », met en œuvre un plan d'actions articulé sur des dispositifs d'aides se traduisant par un soutien financier aux projets (individuels/collectifs) de secteur s diversifiés : économique, agricole, aménagement de terroir, insertion, culture, patrimoine, lien social.

La gouvernance du GAL'IZÉS, est assurée par une instance de décision, le comité de programmation, constitué de partenaires locaux du territoire, institutions publiques et acteurs privés de la société civile. Ce Comité a pour rôle d'examiner les projets et décide d'engager les fonds dédiés par le programme LEADER, à destination des porteurs de projet des Hauts de l'Est.

La commune de Salazie est membre de droit, ayant voix délibérante dans ce comité de programmation du GAL'IZÉS, il est donc demandé au Maire de bien vouloir désigner un représentant titulaire et suppléant pour siéger dans ce comité de programmation.

Par conséquent, le Maire propose pour siéger à cette programmation :

- Monsieur LUCILLY Harry, titulaire ;
- Madame GEVIA Marie Catherine, suppléante.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le CGCT,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (19 voix pour) :**

ARTICLE UNIQUE :

- **D'approuver la désignation des deux représentants précités qui siégeront au comité de programmation GAL'IZES 2023-2027.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....
.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

Vincent ELISABETH

Pour copie conforme,
Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint,

Marcel DAMOUR

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-098-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024